

*Date de dépôt : 11 mars 2020*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Alberto Velasco : Transparence sur les cadeaux aux conseillers d'Etat**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 28 février 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Le Conseil d'Etat vient de publier le détail de ses dépenses, mais les avantages en nature demeurent opaques dans la mesure où ils ne sont pas communiqués. Le Grand Conseil a voté l'année dernière une législation claire, relative aux cadeaux reçus par les magistrats cantonaux, comblant ainsi une lacune évidente.*

- 1. Comment le Conseil d'Etat applique-t-il cette législation ?***
- 2. Le Conseil d'Etat tient-il une liste commune des cadeaux reçus ? Si oui, peut-il la produire ?***
- 3. Qu'en est-il des cadeaux reçus avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi ? Y a-t-il aussi une liste ?***

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La loi 12368 adoptée par le Grand Conseil le 16 janvier 2020 sera promulguée le 13 mars 2020 et entrera en vigueur le jour suivant la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle, conformément à son article 2 souligné. Elle viendra compléter le système actuellement en vigueur en matière de cadeaux qui figure dans le vade-mecum du Conseil d'Etat. Ce système comprend la tenue de listes par le service du protocole ou les départements en fonction de la valeur.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS